

# ACCOMPAGNEMENT des ENTREPRISES

## CRÉATION D'ENTREPRISES

### MISSION

Recevoir les créateurs d'entreprise et les aider dans leur démarche jusqu'à la création de leur société. Préparer les décisions des élus en matière d'implantation et d'aides aux entreprises jusqu'à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des procédures

#### Les différentes tâches :

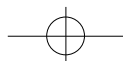
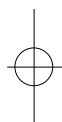
S'informer en permanence sur les sujets pour lesquels il devra intervenir : aides financières, statuts des entreprises, possibilités immobilières, tissu économique régional.

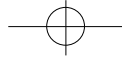
- ◆ Cultive les relations avec le milieu professionnel régional : financiers, banques, capital risque, aides publiques collectivités, Etat, région, entreprises en général et milieux d'affaires.
- ◆ Aide aux créateurs :
- ◆ Accueille le futur créateur et l'informe des différentes possibilités (institut, finance, marché) et répond à toutes ses questions préalables,
- ◆ Participe à l'élaboration et au montage du projet, soit directement, soit en lui donnant les informations indispensables à l'élaboration du business plan, des études de marché, etc.
- ◆ Transfère les outils nécessaires, prévisionnel, études de marché, compte de résultats, plan de financement,
- ◆ Evalue la viabilité du projet et les conditions de réussite,
- ◆ Effectue la mise en relation avec les partenaires locaux : CCI, experts comptables, sous-traitants,
- ◆ Prépare la décision de la collectivité sur l'opportunité des aides et sur l'implantation,

- ◆ Informe sur les aides possibles, repère celles qui sont les mieux adaptées et accompagne le créateur dans leur dépôt du dossier et dans les différentes démarches,
- ◆ Mobilise les partenaires extérieurs, (Etat, chambres consulaires, organismes de financement...),
- ◆ Coordonne les différents services de la collectivité sur les projets,
- ◆ Assure le suivi du créateur sur une durée adéquate (en général 5 ans).
- ◆ Participation à la réflexion sur la création d'entreprises :
  - Prépare les décisions des élus sur la répartition et le montant des aides à accorder par les collectivités locales, ainsi que sur les problèmes d'implantation,
  - Organise la mise en place des procédures et leur évaluation.

### COMPETENCES

Comptabilité d'entreprise  
 Etude de marché  
 Informatique adaptée  
 Evaluation d'activité  
 Connaissance de l'entreprise  
 Connaissance de l'environnement économique  
 Connaissance des aides  
 Connaissance de l'environnement économique local  
 Connaissance de l'administration publique et des collectivités locales





# ACCOMPAGNEMENT des ENTREPRISES



## DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

### MISSION

Accompagner les entreprises existantes sur le territoire dans leurs projets de développement. Préparer les décisions des élus en matière d'implantation et d'aides aux entreprises jusqu'à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des procédures.

#### Les différentes tâches :

- ◆ Recueil d'information permanent sur les sujets pour lesquels il devra intervenir : aides financières, statuts des entreprises, possibilités immobilières, tissu économique régional.
- ◆ Relations avec le milieu professionnel régional : financiers, banques, capital risque, aides publiques collectivités, Etat, Région, entreprises en général et milieux d'affaires.
- ◆ Aide aux entreprises du territoire dans leur projet de développement :
  - Prospecte les entreprises du territoire afin de connaître leurs projets de développement,
  - Rencontres avec les dirigeants pour définir les contours des projets,
  - Recherche les moyens adaptés (financier, technique, immobilier) et participe à l'élaboration et au montage du projet,
  - Evalue la viabilité du projet et les conditions de réussite,
  - Informe sur les aides possibles, repère celles qui sont les mieux adaptées et aide l'entrepreneur dans le dépôt du dossier et dans les différentes démarches,
  - Met en relation l'entreprise avec les partenaires potentiels et mobilise les partenaires extérieurs, (Etat, chambres consulaires, organismes de financement...),
  - Assure le suivi de l'entreprise,
- ◆ Coordonne les différents services de la collectivité sur les projets.
  - Participation à la réflexion sur le développement des entreprises :
  - Prépare les décisions des élus sur la répartition et le montant des aides à accorder par les collectivités locales, ainsi que sur les problèmes d'implantation,
  - Organise la mise en place des procédures et leur évaluation.

